

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 22 mars 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 179 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Louis CANAL - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Florian SALAZAR-MARTIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 22 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 30 mars 2018

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Loïc BARAT représenté par Dany LAMY - François BERNARDINI représenté par Eric CASADO - Jean-Louis BONAN représenté par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Patrick BORÉ représenté par Christophe AMALRIC - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Henri CAMBESSEDES représenté par Florian SALAZAR-MARTIN - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Philippe CHARRIN représenté par Jean-Pierre SERRUS - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Dominique FLEURY-VLASTO représentée par Marie-France DROPY- OURET - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Jacky GERARD représenté par Jean-Louis CANAL - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE - Nathalie LAINE représentée par Danielle MENET - Eric LE DISSÈS représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Jean-Pierre MAGGI représenté par Olivier GUIROU - Régis MARTIN représenté par Arnaud MERCIER - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Jérôme ORGEAS représenté par Gérard GAZAY - Roger PELLENC représenté par Gérard BRAMOULLÉ - Serge PEROTTINO représenté par Rémi MARCENGO - Claude PICCIRILLO représenté par Joël MANCEL - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - René RAIMONDI représenté par Georges CRISTIANI - Jean ROATTA représenté par Gérard CHENOZ - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Marie-France SOURD GULINO représentée par David YTIER - Josette VENTRE représentée par Marie-Louise LOTA - Patrick VILORIA représenté par Véronique PRADEL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI - Nadia BOULAINSEUR - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Samia GHALI - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Patrick PADOVANI - Stéphane PICHON - Roland POVINELLI - Bernard RAMOND - Roger RUZE - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jean-Louis TIXIER - Philippe VERAN - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient présents et représentés en cours de séance :

Chrystiane PAUL représentée à 10h28 par Sandra DALBIN - Gaëlle LENFANT représentée à 10h30 par Loïc GACHON - Patrick MENNUCCI représenté à 11h01 par Eugène CASELLI - Arlette - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée à 11h28 par Martine VASSAL - Gilbert FERRARI représenté à 11h31 par Martial ALVAREZ - Michel DARY représenté à 11h34 par Lisette NARDUCCI - Marcel MAUNIER représenté à 11h35 par Stéphane RAVIER - Frédérick BOUSQUET représenté à 11h37 par Richard MIRON - Nicole JOULIA représentée à 11h40 par Béatrice ALIPHAT - Muriel PRISCO représentée à 11h40 par Bernard MARTY - Claude VALLETTE représenté à 11h57 par Carine ROGER - Marie MUSTACHIA représentée à 11h58 par Antoine MAGGIO - Martine RENAUD représentée à 12h00 par Yves MORAINÉ - Christine CALATAYUD représentée à 12h05 par Nathalie FEDI - Céline FILIPPI représentée à 12h08 par Catherine PILA.

Étaient présents et excusés en cours de séance :

Arlette FRUCTUS à 10h03 - CARLOTTI à 11h15 - Eric CASADO à 11h31 - Didier ZANINI à 11h42 - Jean-Claude FERAUD à 11h49 - Frédéric VIGOUROUX à 12h07 - Danielle MILON à 12h07 - Roland BLUM à 12h11 - Sabine BERNASCONI à 12h11 - Jean-Pierre SERRUS à 12h12 - Mireille BALLETTI à 12h13 - Stéphane PAOLI à 12h14 - Maurice CHAZEAU à 12h14 - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI à 12h16 - Gérard BRAMOULLÉ à 12h19.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 023-3606/18/CM

■ Vente des parts détenues par la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Société Publique Locale "Terra 13" au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

MET 18/6800/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône et le Syndicat Mixte Europôle Méditerranéen de l'Arbois (Syndicat Mixte de l'Arbois) ont créé le 4 novembre 2010, la Société Publique Locale « Terra 13 » dont l'objet social est de « réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme, réaliser des opérations de construction, exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial, ou toute autre activité d'intérêt général. »

A l'origine, les actionnaires de la SPL Terra 13 étaient le Département et le Syndicat Mixte de l'Arbois.

Consécutivement à la réforme territoriale d'une part, et l'enjeu de rationalisation du paysage intercommunal d'autre part, le Préfet des Bouches-du-Rhône, dans un courrier du 15 décembre 2015, informe le Président du Syndicat Mixte de l'Arbois, la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence de l'obligation de dissoudre le Syndicat et de son intégration dans la Métropole courant 2016.

En conséquence, un arrêté du 17 octobre 2016 a mis fin à l'exercice du Syndicat Mixte de l'Arbois dont la liquidation a été prononcé par un arrêté le 29 mai 2017.

Ce même arrêté a transféré l'ensemble de l'actif et le passif du Syndicat mixte de l'Arbois à la Métropole Aix-Marseille-Provence qui est donc désormais le second actionnaire de la SPL « Terra 13 »

Désormais, le capital de la société qui s'élève à 1.444.250,00 euros, est réparti de la façon suivante :

- Département : 5430 actions
- Métropole : 20 actions

La société Terra 13 connaît, depuis un certain temps, une baisse importante de son activité. De surcroît, la Métropole disposant d'outils d'aménagement spécifiques et le Département des Bouches-du-Rhône n'étant pas en mesure de lui procurer une activité suffisante à lui seul, ce dernier a, donc, souhaité mettre un terme définitif aux activités de « Terra 13 ».

La solution proposée est celle de la dissolution-confusion, procédure qui, nonobstant sa simplicité et sa rapidité, permet aussi de préserver l'intérêt des salariés de la société.

Selon les dispositions de l'article 1844-5 du Code Civil, cette opération se traduit par la transmission universelle du patrimoine de la SPL « Terra 13 » au profit du Département.

Néanmoins, cela nécessite au préalable que le Département procède au rachat des actions de la SPL appartenant à la Métropole Aix-Marseille-Provence avec pour effet de rendre le Département unique associé, détenteur de l'ensemble des parts sociales de la société publique locale « Terra 13 ».

Pour cela, la Métropole Aix-Marseille-Provence cédera ses 20 actions d'une valeur nominatives de 265,00 euros pour un montant total de 5300,00 euros, conformément aux modalités exposées dans la convention de cession ci-annexée.

Signé le 22 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 30 mars 2018

La présente délibération a pour objet d'autoriser cette cession pour un montant de 5300,00 euros.

Dans un second temps, par décision de son assemblée délibérante, le Conseil Départemental procédera à la dissolution de la société et sera proposé aux salariés de la société, la reprise de leur contrat, conformément à l'article L 1224-3 du Code du Travail.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du 23 juin 2016 du Conseil de Territoire n° 2016/CT2/107 relative à la dissolution du Syndicat Mixte Europôle Méditerranéen de l'Arbois ;
- Les courriers du Préfet des Bouches-du-Rhône du 15 décembre 2015, 14 janvier 2016 et 29 juillet 2016 ;
- La délibération du Conseil de Métropole du 17 octobre 2016 n°ECO 002-1047/16/CM relative à la dissolution Syndicat Mixte Europôle Méditerranéen de l'Arbois – Modalités d'intégration à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône du 17 octobre 2016 qui a mis fin à l'exercice du Syndicat Mixte de l'Arbois ;
- L'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône du 29 mai 2017 qui prononce la dissolution du Syndicat Mixte Europôle Méditerranéen de l'Arbois ;
- La délibération du 9 février 2018 prise par la commission permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour le rachat des parts détenues par la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la SPL « Terra » 13.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Département des Bouches-du-Rhône et le Syndicat Mixte Europôle Méditerranéen de l'Arbois ont créé la Société Publique Locale « Terra 13 » ;
- Que la dissolution du syndicat Mixte Europôle Méditerranéen de l'Arbois a été prononcée au 31 décembre 2016 ;
- Que l'intégration au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence des agents ainsi que les biens, les contrats, les droits et obligations a été actée à la date de l'arrêté préfectoral de fin d'exercice des compétences ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence détient donc des actions de la Société Publique d'Aménagement « Terra 13 » ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence dispose de ses propres outils d'aménagement ;
- Que le Département des Bouches-du-Rhône a acté de mettre un terme définitif aux activités de Terra 13 par le biais de la procédure dissolution-confusion ;
- Qu'à ce titre le Département des Bouches-du-Rhône doit détenir l'ensemble des parts sociales.

Signé le 22 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 30 mars 2018

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la cession de 20 actions que la Métropole Aix-Marseille-Provence détient sur le capital de la Société Publique Local « Terra 13 » au bénéfice du Département des Bouches-du-Rhône moyennant une indemnité de 5300,00 euros (cinq mille trois cents euros).

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer la convention de cession d'actions.

Article 3 :

La recette correspondante sera constatée sur le budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Finances

Roland BLUM